

Manuel technique

BOXE



COMITÉ D'ORGANISATION
DES VI^{èmes} JEUX DE LA FRANCOPHONIE
LIBAN - 2009

PRÉAMBULE.....	5
I. PRÉSENTATION.....	7
1.1. Le Liban	7
1.2. Beyrouth, Capitale hôte	10
II . RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE.....	12
III . BOXE	19
1.0- Informations Générales	19
2.0- Règlement	19
Article 1 Règles générales	19
Article 2 Cas non traités	19
Article 3 Contrôle médical	19
Article 4 Contrôle dopage	19
Article 5 Participation	19
Article 6 Examen médical- Pesée	20
Article 7 Réunion technique. Tirage au sort	21
Article 8 Durée des combats	21
Article 9 Juges et arbitres	21
Article 10 Juge médical	22
Article 11 Jury technique et administratif	22
Article 12 Réclamations	22
Article 13 Gants – Casques	22
Article 14 Ring	22
Article 15 Open scoring	22
Article 16 Compteur Système	23
Article 17 Tableau des médailles	23
Article 18 Cérémonies protocolaires	23
Article 19 Programme prévisionnel des compétitions	24
Article 20 Tout cas non prévu	24

PRÉAMBULE

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005, le Liban a l'honneur d'accueillir la VI^{ème} édition des Jeux de la Francophonie.

Le Liban qui a toujours été un symbole de culture et de dialogue, se réjouit d'accueillir cette importante manifestation qui sera l'occasion de réaffirmer son appartenance à la vaste famille francophone et son attachement à la francophonie et aux valeurs qu'elle véhicule.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie (CNJF) - Beyrouth 2009, appuyé par toutes les structures nationales, les partenaires et les acteurs des Jeux, s'est attelé à réunir toutes les conditions pour accueillir au mieux les participants aux compétitions sportives et culturelles et réussir l'organisation de cet événement dans un climat de fraternité et de convivialité.

Pour vous préparer à vivre intensément cette manifestation, le Comité vous présente d'abord le Liban, pays organisateur, et Beyrouth, ville hôte des Jeux, les instances organisatrices des Jeux et leurs rôles, la programmation générale des compétitions sportives et met à votre disposition le manuel technique proprement dit qui comporte les informations utiles relatives à la participation des candidats dans chacune des disciplines sportives.

Les Libanaises et les Libanais, unis et mobilisés, s'impacientent déjà de vous accueillir au pays du Cèdre !

I. PRÉSENTATION

■ 1.1- Le Liban



Le Liban est situé sur la rive orientale de la Méditerranée, au carrefour de trois continents : l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Trait d'union entre Orient et Occident, il constitue une mosaïque de dix-huit communautés religieuses et un véritable creuset, puisque dix-sept civilisations se sont succédé sur son sol, de l'Antiquité à nos jours. « *Le Liban*, affirme l'écrivain Amin Maalouf, est un pari sur la diversité qui serait porteuse de richesse, de paix comme de liberté. » Cette étroite bande de terre, appelée jadis La Phénicie, a donné au monde l'alphabet ; ses enfants ont sillonné les mers, fondé comptoirs et cités, donnant ainsi un exemple éloquent de dialogue interculturel.

Le Liban compte aujourd'hui 4,5 millions d'habitants, ainsi que plusieurs millions de Libanais de la diaspora,

éparpillés aux quatre coins du monde, notamment en Afrique, en France, en Belgique, en Suisse et au Canada.

Considéré comme l'un des piliers de la Renaissance arabe (*An-Nahda*) et comme « l'imprimerie du monde arabe », le pays du Cèdre jouit d'un vaste rayonnement tant dans le domaine culturel que dans celui des sciences, et joue un rôle essentiel au sein de la francophonie. Sa littérature d'expression française compte d'éminents essayistes, romanciers et poètes.

La population libanaise a su surmonter les affres de la guerre et les menaces de son voisinage, et n'a jamais cédé au désespoir. Aujourd'hui, de nouvelles perspectives s'ouvrent devant le pays : le tourisme s'y développe à nouveau et des milliers de visiteurs y affluent chaque jour. L'hospitalité légendaire des Libanais et la qualité de leurs services, conjuguées avec la richesse de ses vestiges, un climat tempéré et une cuisine très appréciée, en font une destination de choix.

- **La superficie** du Liban est de 10452 km².
- **La langue officielle** est l'arabe, mais l'usage du français et de l'anglais y est très répandu. Le Liban est le principal pays francophone en Asie, tant au niveau du nombre de locuteurs du français qu'au niveau du volume de livres d'expression française importés.
- **Le drapeau libanais** est rouge et blanc avec un cèdre, symbole du pays, en son milieu. La fête nationale (fête de l'Indépendance) y est célébrée le 22 novembre.
- **Sa monnaie est la livre libanaise** (1 dollar US = 1500 L.L., 1 Euro = 1990 L.L. et 1 dollar canadien = 1199 L.L.). Il existe des coupures de 1000 L.L., 5000 L.L. 10 000 L.L., 20 000 L.L., 50 000 L.L. et 100 000 L.L., et des pièces de 250 L.L. et 500 L.L. Les principales cartes de crédit sont acceptées dans le pays.
- **Le climat** du Liban est tempéré, avec très peu de pluies de mai à octobre. Les mois de septembre et octobre sont encore chauds et plutôt ensoleillés, avec des nuits fraîches en montagne. Il existe de nombreuses plages publiques et privées (payantes) avec piscines le long de la côte libanaise (notamment à Tyr, Khaldé, Damour, Beyrouth, Dbayé, Jounieh, Tabarja, Byblos, Batroun, région de Tripoli), et deux principales stations de ski, à Faraya et aux Cèdres.
- Le Liban a un décalage de + 2 h par rapport à l'heure GMT.
- **Ses principales villes** sont : Tripoli, Saïda, Tyr, Zahlé, Baalbek, Jounieh, Byblos, Batroun...



Sur le plan religieux, dix-huit communautés cohabitent au Liban.

Sur le plan politique, le Liban est une République démocratique. Après une période de troubles, le calme et la sécurité sont revenus dans le pays qui accueille à nouveau festivals (festivals de Baalbeck, Beiteddine, Tyr, Byblos, Al-Bustan...), manifestations culturelles, foires, spectacles et salons - dont le Salon du livre francophone de Beyrouth qui attire chaque année près de 100 000 visiteurs.

Sur le plan économique, le système économique du pays est libéral. Le Liban jouit d'une stabilité monétaire rassurante. Investisseurs arabes et étrangers s'intéressent de nouveau au Liban.

Sur le plan éducatif, le Liban compte un réseau exceptionnel d'écoles publiques et privées. Près de 70% des élèves ont le français comme langue seconde. Le pays compte également une demi-douzaine d'universités francophones, de réputation mondiale, et une école supérieure des affaires (ESA).

Sur le plan social, l'état de santé de la population libanaise est très satisfaisant, et le réseau hospitalier est considéré comme l'un des meilleurs du monde arabe.

Sur le plan des télécommunications, le Liban dispose d'un vaste réseau de lignes fixes, de téléphonie sans fil (cellulaire) et d'Internet. Des cabines téléphoniques sont disponibles et fonctionnent par cartes.

Au niveau des transports, le Liban possède une compagnie d'aviation, la Middle East Airlines (MEA) qui dessert la plupart des capitales du monde. Le réseau routier est très vaste, mais les voies ferrées ont été détruites pendant la guerre. Les transports publics se font à travers des minibus. Taxis et "taxis-services" (taxis collectifs) permettent les déplacements à l'intérieur du pays. La location de voitures y est également possible.



■ ■ 1.2- Beyrouth, Capitale hôte

Capitale hôte des VI^{èmes} Jeux de la Francophonie, Beyrouth est l'une des plus anciennes cités de la côte libanaise. A l'époque, elle s'appelait *Beruta*, nom voulant dire « puits » ou « source ». Au III^e siècle, son école de droit, l'Ecole Romaine de Beryte, rayonne au-delà des mers. Mais ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'elle entame réellement son ascension : des universités, des collèges s'y établissent, des journaux y naissent ; elle devient l'un des meilleurs exemples du cosmopolitisme méditerranéen. Centre administratif et culturel, c'est tout naturellement qu'elle devient en 1920 la capitale de l'Etat du Grand Liban. Après l'indépendance du pays (1943), Beyrouth renforce son rôle de plaque tournante commerciale et financière. Malgré les guerres qui l'ont dévastée, Beyrouth a su renaître de ses cendres. Elle est redevenue aujourd'hui la perle de l'Orient.

Comme l'a si bien écrit la poétesse Nadia Tuéni, « *Beyrouth est en Orient le dernier sanctuaire où l'homme peut toujours s'habiller de lumière* ». La capitale libanaise s'enorgueillit d'être un refuge pour les artistes du monde arabe, grâce au climat de liberté et de convivialité qui y règne. Elle a été élue par l'Unesco "Capitale mondiale du livre" pour l'année 2009.

La population de Beyrouth est estimée à un million d'habitants de toutes les confessions. Une forte communauté arménienne y vit depuis la première moitié du siècle dernier.

Le commerce, les banques, l'immobilier, les services sont les secteurs majeurs de l'économie de la capitale.

Le centre-ville de Beyrouth est un immense chantier où cohabitent vestiges archéologiques exhumés, édifices restaurés à l'identique et immeubles modernes conçus par des architectes d'envergure internationale. Tradition et modernité, Islam et Chrétienté y coexistent en toute harmonie.

Le Musée National de Beyrouth recèle des trésors inestimables : sarcophages, mosaïques, bijoux, statues... témoignent de la richesse extraordinaire du patrimoine libanais.

Ville médiane entre mer et montagne, Beyrouth offre aux promeneurs et aux touristes l'une des plus belles corniches de la Méditerranée, remarquable par sa diversité.





II. RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Les compétitions sportives des Jeux de la Francophonie doivent mettre en évidence les potentialités des athlètes francophones et aider à découvrir de jeunes talents, relève sportive en vue des échéances internationales.

I- Conditions générales de participation

Tous les pays et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF sont habilités à inscrire des concurrents aux épreuves sportives selon les modalités définies par le Comité International des Jeux de la Francophonie.

Les participants doivent :

- a) être ressortissants des pays ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF, qui participent, en qualité de membres aux Sommets Francophones ;
- b) posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six (6) mois au moins avant les Jeux, la nationalité du pays qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts Règles des Jeux qui traitent des engagements ;
- c) Chaque pays ou gouvernement participant doit inscrire sa délégation dans le respect de l'échéancier défini dans le document des dispositions générales ;
- d) Chaque pays ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel de ses compétiteurs.

2- Programme des compétitions sportives

Les VI^{èmes} Jeux de la Francophonie comprennent 6 compétitions sportives officielles et une épreuve d'animation.

Officielles

Athlétisme H et F

Basket-ball F

Boxe H

Football Junior

Judo H et F

Tennis de Table H et F

Animation

Volley-ball de plage

3- Organisation des compétitions

- Toutes les compétitions sportives se dérouleront suivant les règlements des fédérations internationales sous le contrôle d'un délégué spécialement nommé à cet effet ;
- les sites et matériels nécessaires à l'organisation des compétitions, à la charge du CNJF, seront agréés par les fédérations internationales (sites de compétition, sites d'entraînement et d'échauffement, locaux techniques, locaux médicaux...).

4- Sélection et nombre de concurrents

- a) Les modalités de sélection sont établies dans le but de :
- développer une politique visant à regrouper l'élite sportive francophone lors des Jeux ;
 - respecter le souhait de ne pas imposer de contraintes supplémentaires à des sportifs de renom qui disposent déjà d'un calendrier suffisamment étoffé pour la plupart d'entre eux.
- b) Pour chaque compétition inscrite au programme, le CIJF a fixé un nombre maximum de participants afin de conserver aux Jeux une durée et une envergure appropriées à l'organisation des Jeux de la Francophonie par tout pays de l'espace francophone.

Épreuves officielles

Athlétisme H et F : Athlètes ayant réalisé les minima

Basket-ball F : 12 équipes de 12 joueuses

Boxe H : 16 concurrents au maximum dans les 9 catégories de poids et 8 dans les catégories 91 et plus

Football Junior : 12 équipes de 20 joueurs

Judo H et F : 18 Hommes et 15 Femmes dans les 7 catégories de poids

Tennis de Table : suivant les inscriptions

Épreuve d'animation

Volley-ball de plage :16 équipes

5- Jurys internationaux

1. Pour chaque discipline sportive, le CIJF avec le délégué de la fédération internationale constitue un jury. Le président du jury est le délégué de la fédération internationale.
2. La présence du délégué du CIJF aux délibérations du jury est requise. Ce délégué n'a aucune voix délibérative.
3. Le jury établit un compte-rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline.
4. Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

6- Remise des médailles

Pour chaque épreuve sportive sont attribuées des médailles d'or, d'argent et de bronze ainsi qu'un diplôme. Ces cérémonies font partie intégrante de l'évènement suivant les modalités propres à chaque discipline. Elles se déroulent sur le site des compétitions.

La cérémonie des vainqueurs, au cours de laquelle sont remises les médailles, doit se dérouler conformément aux directives suivantes :

- les médailles sont remises uniquement par des personnalités qualifiées, sur désignation du CIJF en accord avec le Président du CNJF et son service du protocole ;
- si possible, cette cérémonie a lieu immédiatement après l'épreuve et sur le lieu même de la compétition, dans les conditions suivantes :
 - Les concurrents classés premier, deuxième et troisième prennent alors place, en tenue, sur le podium face à la tribune officielle pendant que retentit l'hymne des Jeux.
 - Le vainqueur est légèrement surélevé par rapport au second placé à sa droite et au troisième placé à sa gauche.
 - Le drapeau du vainqueur est hissé au mât central et ceux du deuxième et troisième à deux mâts voisins situés à droite et à gauche du mât central, face à l'arène.
 - Pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national du pays du vainqueur, les trois concurrents et les spectateurs se tournent vers les drapeaux.

7-Réclamations-litiges

Le jury international a la responsabilité de trancher toutes les questions d'ordre technique motivant une réclamation.

Un Comité d'Appel, sous l'autorité du directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences des jurys internationaux.

Il peut être saisi par :

- le représentant de la fédération internationale concernée
- le Président du CNJF
- le chef d'une des délégations.

Ses décisions sont sans appels.

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation doit être soumise par écrit après l'évènement, et préciser la décision ou le litige motivant la réclamation en question.

8- Rémunération

Les concurrents ne reçoivent aucune rémunération.

9- Clauses de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité et aux contraintes stipulées dans le règlement spécifique de chaque discipline sportive par la fédération internationale peuvent entraîner la disqualification de l'athlète ou de l'équipe.

10- Contrôles

Des contrôles antidopage et tout autre test qui pourrait être nécessaire sont effectués conformément aux prescriptions de la commission médicale internationale du CIJF et aux dispositions des différentes fédérations sportives internationales concernées. Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF.

11- Obligations du CNJF

Le CNJF a pour mission de réaliser les Jeux de la Francophonie conformément aux règles édictées par le CIJF en organisant notamment

- L'accueil et l'hébergement ;
- Le transport local ;
- Le centre de presse ;
- Les manifestations y compris les cérémonies d'ouverture et de clôture ;
- Le service médical ;
- La sécurité ;
- Les assurances sur le territoire ;
- La promotion sur son territoire national.

12- Bureaux d'information aux délégations (BID) et Centre d'Information Technique (CIT)

Des bureaux d'informations aux délégations (BID) seront aménagés au site du Village de la Francophonie. Les sites de Compétition seront pourvus d'un centre d'information technique (CIT). Ceux-ci fourniront des renseignements aux chefs et au personnel des missions, aux entraîneurs et aux athlètes des pays et gouvernements participants.

On entend par renseignements techniques, les changements au calendrier des compétitions, les horaires d'entraînement, les listes de participants, les listes de départ, les résultats, les réunions techniques, les réunions des entraîneurs et les officiels, les cérémonies de remise des médailles et les évènements spéciaux.

13-Structure internationale des Jeux de la Francophonie

Conformément aux articles 4 et 9 du décret 16715 en date du 16/4/2006 constituant le haut comité organisateur des Jeux de la Francophonie Beyrouth 2009, le comité a décidé le 30/1/2008 de constituer le comité exécutif des Jeux de la Francophonie.

L'organisation chargée de préparer et d'organiser les compétitions sportives comprend :

Le Directeur du CIJF : Dr Mahaman Lawan SERIBA

Le Directeur Général du CNJF : M. Alain BADARO

Le Responsable de sports au CIJF : M. Michel DERONZIER

Le Directeur des Compétitions Sportives : Mme Zeina MINA

Les Délégués Techniques des Fédérations Internationales Sportives :

Comité International des Jeux de la Francophonie -CIJF-

95 Avenue de France, 75 650 Paris cedex 13 France

Téléphone : (33) 1 40 45 96 15

Télécopie : (33) 1 40 45 98 72

Courriel : cijf@francophonie.org

Comité National des VI^{èmes} Jeux de la Francophonie -CNJF-

Palais de l'UNESCO, Beyrouth, Liban

Téléphone : 961 1 799068

Télécopie : 961 1 799066

Courriel : sports@jeux2009.org

Site Web : www.jeux2009.org

Renseignements Généraux

TABLEAU CLIMATOLOGIQUE DU MOIS D'OCTOBRE POUR BEYROUTH

Paramètres climatiques	Valeurs moyennes du mois d'octobre
Température maximale	30°C
Température minimale	22°C
Température moyenne	26°C
Température maximale absolue	30°C
Température minimale absolue	22°C
Humidité relative maximale	50%
Humidité relative minimale	30%
Ensoleillement	8 H
Vitesse maximale du vent	3,2 m/s
Pluie	0 mm

Dispositions spécifiques à l'épreuve de

BOXE



Structure d'organisation de la compétition de Boxe

Directeur Général du CIJF : Dr.Mahaman Lawan SERIBA

Directeur Général du CNJF : M. Alain BADARO

Responsable des sports au CIJF : M. Michel DERONZIER

Directeur des Compétitions Sportives au CNJF : Mme Zeina MINA

Délégué Technique International de la Compétition de Boxe : Dr Abdallah BESSALLEM

Directeur de la Compétition de Boxe : M. Mohamad KHALILI

Directeur technique de la compétition : M. Hassan SAKHAWI

Coordonnateur de la compétition : M. Béchara ABBOUD

Les Instances Techniques

Fédération Internationale de Boxe Amateur (AIBA)

Maison du sport international

Avenue de Rhodaine

54 –CH-1007 Lausanne

Téléphone : +41 213212777

Fax: +41 213212772

Courriel : info@aiba.org

www.aiba.org

Fédération Libanaise de Boxe

Jisr Soltan Ibrahim

Imm :Rawan

Liban-Beyrouth P.O.Box -155106

Tel : +961 1 841 590

Fax : +961 1 841 591

Courriel : boxinglebfed@yahoo.com

III. BOXE

■ ■ 1.0- Informations Générales

Les compétitions de boxe des VIèmes Jeux de la Francophonie se dérouleront à Beyrouth du 28 septembre au 5 octobre 2009 dans la salle Cheikh Pierre Gemayel, Cité Sportive Camille Chamoun.

Le lieu de compétition est situé de 20 à 30 minutes du Village de la Francophonie.

Le site d'entraînement aura lieu au Collège des Pères Antonins situé à dix minutes du Village de la Francophonie.

Le site d'entraînement sera pourvu d'aires d'entraînement incluant une arène de boxe et des sacs de frappe (sacs lourds) et sera pourvu d'une surface assez grande pour effectuer divers exercices et capable d'accueillir plus d'une équipe à la fois. Des pese-personnes seront disponibles aux aires d'entraînements pour les pesées personnelles.

Les boxeurs auront accès aux sites d'entraînement à partir du 25 septembre. Un horaire d'utilisation sera proposé aux participants.

■ ■ 2.0- Règlement

Article 1 : Les règles générales qui régissent les compétitions de boxe sont celles de l'Association internationale de boxe (AIBA).

Article 2 : Les cas non traités dans les présents règlements seront résolus comme suit :

- Les cas litigieux d'ordre général seront tranchés conformément aux règlements généraux du CIJF.
- Les cas litigieux d'ordre technique seront tranchés conformément aux règlements généraux de l'AIBA.

Article 3 : Contrôle médical

Tous les athlètes participants devront subir une visite médicale d'aptitude à la pratique de la boxe avant leur arrivée au Liban. Les livrets (AIBA) individuels des boxeurs, spécifiant la date de l'examen seront exigés. Aucune visite médicale d'aptitude ne sera tolérée le jour de la pesée générale.

Article 4 : Contrôle dopage

Il sera procédé à un contrôle dopage conformément aux règlements de la commission médicale internationale du CIJF, aux règles générales de l'AIBA et du CIO.

Article 5 : Participation

Le tournoi de boxe est ouvert à la participation de toutes les fédérations des pays membres de l'OIF affiliés à l'AIBA en règle avec leurs cotisations statutaires envers l'AIBA et les confédérations continentales concernées.

Il est ouvert à tous les concurrents âgés de plus de 17 ans, à la date du début des

compétitions, remplissant les conditions édictées à l'article 26 du CIO et en conformité avec les règlements de l'AIBA.

Les catégories de poids concernés par ce tournoi sont : (11 catégories)

Appellation	Poids (limite supérieure)
Mi-mouche	48 Kg
Mouche	51 Kg
Coq	54 Kg
Plume	57 Kg
Léger	60 Kg
Super-léger	64 Kg
Welter	69 Kg
Moyen	75 Kg
Mi-lourd	81 Kg
Lourd	91 Kg
Super-lourd	+ 91Kg

160 boxeurs au Maximum participeront aux VIèmes Jeux de la Francophonie. 16 boxeurs par catégories dans les catégories 48kg à 81kg et 8 boxeurs par catégorie dans les catégories 91kg et +91kg.

Seuls les boxeurs sélectionnés dans les catégories approuvées par le comité d'organisation peuvent participer au tournoi de boxe. Le CIJF adressera la liste définitive nominative aux ministères des sports concernés.

Il est permis à une nation de substituer un boxeur d'une catégorie de poids à une autre à n'importe quel moment jusqu'à la première pesée officielle et l'examen médical, **à condition que ce boxeur soit inscrit dans les engagements nominatifs dans la catégorie de poids concernée par le changement.**

Une fois la catégorie de poids déterminée, elle ne peut être modifiée pour la suite du tournoi.

Article 6 : Examen médical- Pesée

Le premier examen médical et la première pesée officielle seront organisés le jour suivant de la cérémonie d'ouverture officielle de 7 à 10h, au village de la Francophonie.

Seuls les boxeurs titulaires du livret individuel dûment rempli seront admis à la visite médicale d'aptitude et à la pesée officielle.

L'aptitude des concurrents à participer sera clairement mentionnée sur le livret individuel. Ne seront à la pesée et examen médical que les concurrents dont l'aptitude médicale et l'examen annuel en cours sont clairement mentionnés.

Les boxeurs dont le livret individuel international ne comporte pas la signature du Président de la fédération et /ou du Secrétaire général de la fédération ne

seront pas admis à la visite médicale ni à la pesée.

Concernant les juges-arbitres, ils doivent se présenter à la visite médicale munis de leur livret international (AIBA), et dans lequel figure obligatoirement la date de la visite médicale annuelle organisée pour l'année en cours.

La visite médicale et la pesée se font chaque jour de 8h à 9h, au village de la Francophonie, sauf pour le premier jour où elle est effectuée de 7h à 10h.

Les boxeurs doivent satisfaire au poids dans lequel ils se sont inscrits. Aucun changement de catégorie ne sera permis sauf conformité avec l'article 5. Le poids enregistré lors de la première pesée est définitif pour le reste de la compétition. Le poids est celui indiqué sur la balance, le boxeur étant pesé le corps nu à l'exception d'un slip de bain ou de sous vêtements. Si nécessaire, le boxeur peut retirer ses sous vêtements, mais uniquement une fois sur la balance. Le poids enregistré est exprimé en unités métriques.

Il sera permis au chef de délégation d'une nation (conformément aux dispositions de l'article 5) dont l'un des concurrents a présenté un poids différent de celui de la pesée de contrôle, de l'inscrire dans une autre catégorie à condition que la nation considérée ne possède pas un autre boxeur enregistré la même catégorie.

Toutes les facilités doivent être accordées aux boxeurs pour contrôler leur poids en dehors de la pesée officielle.

L'accès à la pesée officielle ne se fait qu'une seule fois et le poids enregistré n'est plus sujet à changement.

Article 7 : Réunion technique. Tirage au sort

Une réunion technique sera organisée le 27 septembre 2009 à 11h00 au Village de la Francophonie. Chaque état ou gouvernement doit être représenté.

Au cours de cette réunion aura lieu le tirage au sort pour chaque catégorie de poids afin de déterminer le tableau final de compétition conformément aux règlements généraux de l'AIBA.

Article 8 : Durée des combats

Les combats se dérouleront en fonction des règlements généraux de l'AIBA, les combats sont de 3 rounds de 3 minutes séparés par 1 minute de repos.

Article 9 : Juges et arbitres

Tous les combats seront dirigés par un arbitre de grade international (AIBA).

Les juges-arbitres seront proposés par les fédérations participantes au CIJF qui est tenu de transmettre la liste à l'AIBA.

Cinq juges arbitres neutres sont désignés par l'AIBA.

Les frais de transport international de l'arbitre neutre, les frais de séjour et transport interne ainsi que les per diem sont à la charge du pays organisateur.

Les frais de transport international des arbitres accompagnant les équipes sont à la charge des pays auxquels appartiennent ces juges-arbitres. Les frais d'hébergement, restauration et les per diem sont à la charge du pays organisateur.

Article 10 : Juge médical

Deux médecins de ring, membres de la commission mondiale seront proposés par l'AIBA. Ils sont assistés d'un encadrement médical de 3 à 5 personnes du pays organisateur.

Les médecins de ring sont pris en charge comme les arbitres neutres (article 9).

Article 11 : Jury technique et administratif

Il est composé de 3 membres par session. Les membres du Jury technique sont désignés par l'AIBA.

Le délégué technique doit être un membre du comité exécutif de l'AIBA, s'exprimant en langue Française. Le directeur de compétition est désigné par le CNJF. Les frais de transport international, les frais de séjour et transport interne ainsi que les per diem des membres du Jury technique et administratif, du délégué technique de l'AIBA et du directeur de compétition sont à la charge du CNJF.

Article 12 : Réclamations

Le chef de délégation de chaque nation participante ou autre personne dûment accréditée pour la compétition de boxe a le droit de déposer une réclamation. Cette réclamation doit être rédigée en langue française et remise dans un délai n'excédant pas 30 minutes après la fin du combat selon les règles de l'AIBA, une réclamation concernant les finales d'un tournoi doit être notifiée dans un délai de 5 minutes après la fin du combat. Les frais de réclamation se montent à 500\$ des frais administratifs de 100\$ seront déduits de ce total, la somme restante étant remboursée si la réclamation est prise en compte.

Si la réclamation est rejetée, les frais ne sont pas remboursés aux réclamants.

Article 13 : Gants – Casques

Les gants de compétitions utilisés sont des gants dont le poids est de 10 onces (284gr) seuls les gants homologués par l'AIBA sont autorisés. Ils sont de couleurs bleu ou rouge selon le coin du boxeur. Les gants sont mis à la disposition des compétiteurs par le comité d'organisation local.

Les casques de couleurs bleu ou rouge doivent être homologués AIBA. L'organisateur met à la disposition des compétiteurs les casques homologués. Un compétiteur peut revêtir son casque individuel à la condition que le casque porté soit d'une firme agréé AIBA présente le label d'homologation AIBA.

Article 14 : Ring

Il doit être conforme aux normes internationales AIBA (6.10 mètres de côté) distance mesuré entre 02 cordes sur 02 côtés opposées.

Article 15 : Open scoring

4 écrans à affichage digital avec des caractères de 15 à 20 cm doivent être placés sur des 4 cotés du ring derrière les juges avec visualisation des points et affichage en temps réel des points.

Article 16 : Compteur Système

L'utilisation du scoring machine lors des compétitions de boxe est obligatoire pendant les VIèmes Jeux de la Francophonie au Liban 2009. Un expert dans l'utilisation du scoring sera proposé par l'AIBA si le pays organisateur ne possède pas d'experts en scoring machine, ou une formation sera effectuée dans le pays.

Dans le cas où une assistance en scoring machine est nécessaire, les frais de transport international, les frais de séjour et coût de la prestation sont à la charge du CNJF .

Article 17 : Tableau des médailles

HOMMES	Or	Argent	Bronze
Mi-mouche	1	1	2
Mouche	1	1	2
Coq	1	1	2
Plume	1	1	2
Léger	1	1	2
Super-léger	1	1	2
Welter	1	1	2
Moyen	1	1	2
Mi-lourd	1	1	2
Lourd	1	1	2
Super-lourd	1	1	2

1^{er} prix : médaille d'or et diplôme au vainqueur de chaque catégorie.

2^{ème} prix : médaille d'argent et diplôme aux boxeurs finalistes de chaque catégorie.

3^{ème} prix : médaille de bronze et diplôme aux boxeurs classés 3^{ème} et 4^{ème} dans la catégorie.

Article 18 : Cérémonies protocolaires

Les modalités des cérémonies protocolaires sont définies suivant les règlements généraux du CIJF en accord avec le CNJF.

Article 19 : Programme prévisionnel des compétitions

DATE	HEURE	Objet	Journée	Nombre de combats
27sept 09		Cérémonie d'ouverture	J 0	
28 sept 09	7h00-10h00 11h00-17h00	-Visite médicale générale- pesée officielle -Réunion technique – tirage au sort -Elimination	J 1	
29sept 09	8h00-9h00 13h00-17h00 18h00-22h00	-Visite médicale et pesée -Eliminatoires 12 combats 48, 57 et 75 kg -Eliminatoires 12 combats 48, 57 et 75 kg	J 2	24
30sept 09	8h00-9h00 13h00-17h00 18h00-22h00	-Visite médicale et pesée -Eliminatoires 12 combats 54, 64 kg et 81 kg -Eliminatoires 12 combats 54, 64 kg et 81 kg	J 3	24
1oct 09	8h00-9h00 13h00-17h00 18h00-22h00	-Visite médicale et pesée -Eliminatoires 12 combats 51,60 et 69 kg -Eliminatoires 12 combats 51,60 et 69 kg	J 4	24
2oct 09	8h00-9h00 13h00-17h00 18h00-22h00	-Visite médicale et pesée -Quart de finale 16 combats 48 ,57,75 et 91kg -Quart de finale 12 combats 54 ,64 et 81 kg	J 5	28
3oct 09	8h00-9h00 15h00-19h00	-Visite médicale -Quart de finale16 combats 51, 60, 69 et +91 kg	J 6	16
4oct 09	8h00-9h00 14h00-18h00 19h00-21h00	-Visite médicale et pesée -Demi finales12 combats 48,57,75,54,64 et 91 kg -Demi finales 10 combats 51,60,69,81 et +91kg	J 7	22
5oct 09	8h00-9h00 16h00-21h00	-Visite médicale et pesée -FINALES ET CEREMONIE PROTOCOLAIRE	J 9	11

Article 20 : Tout cas non prévu dans ce présent règlement sera traité conformément aux dispositions de l'article 2.